

## Assurance

En vertu des dispositions de la Loi sur l'assurance des anciens combattants et de la Loi de l'assurance des soldats de retour au pays, des prestations totalisant environ \$3,398,000 ont été versées aux assurés et aux bénéficiaires au cours de l'année financière 1977-1978. Ces versements sont considérés comme des prestations que l'ancien combattant a acquises en payant des primes pendant une période déterminée et auxquelles cette personne a droit selon les termes du contrat passé avec le gouvernement du Canada. L'émission de contrats de police d'assurance d'ancien combattant a pris fin le 31 octobre 1968. Sous la loi de l'assurance des soldats de retour au pays il y avait 1,585 polices en vigueur à compter du 31 décembre 1978 totalisant \$3,-427,365.41; et sous la loi sur l'assurance des anciens combattants il y avait 16,298 polices en vigueur totalisant \$51,889,962.00

## Aide en vue d'obtenir des soins médicaux

Le Règlement sur le traitement des anciens combattants prévoit les services d'examen et de soins médicaux et dentaires comprenant les médicaments de même que des soins en hébergement; il autorise également à fournir des prothèses et à en assurer l'entretien. En pays étrangers, ces services ne s'appliquent qu'aux titulaires de pensions d'invalidité.

Les principaux groupes admissibles aux soins comprennent:

- les titulaires de pensions d'invalidité, pour les affections leur ouvrant droit à pension;
- les titulaires d'AAC/AGC (autres que les personnes à charge, veuves et les orphelins) quelle que soit leur affection.

Les services sont également offerts aux membres des forces armées, de la Gendarmerie royale du Canada et autres personnes, sur demande d'autres gouvernements ou ministères.

Les Services aux anciens combattants administrent les hôpitaux du Ministère à Montréal, Winnipeg et Calgary, ainsi que des

services de soins en hébergement à Ottawa, Saskatoon et Edmonton.

En plus de la fréquentation des établissements du Ministère et autres (voir les tableaux ci-joints portant sur le nombre de malades hospitalisés), près de 49,150 malades se sont présentés à des cliniques externes et chez des médecins de leur choix au cours de 1978.

## Conseils en matière de prestations et de services sociaux

On s'attend à faire passer de 22 à 30 cette année le nombre d'endroits établis qui fournissent des services d'information et de consultation. Cela permettra d'améliorer le service de consultation itinérant du Ministère et a pour but d'accroître la rapidité des réponses aux demandes d'aide.

## Soutien administratif à d'autres programmes des AAC

Le service d'enquête et de vérification, étroitement lié au service d'orientation des clients, aide les autres organismes des AAC à rendre des décisions. De plus, les bureaux régionaux des Services aux anciens combattants gèrent un service de renseignements pour les bureaux régionaux de la Commission canadienne des pensions et du Bureau de services juridiques des pensions quant à la tenue et à la distribution de dossiers d'anciens combattants.

## Souvenir

Les Services aux anciens combattants gèrent deux ateliers protégés qui fabriquent des coquelicots et couronnes en vente à la Légion royale canadienne et pour utilisation officielle. On confectionne annuellement plus de douze millions de coquelicots et de couronnes. Les Services aux anciens combattants voient également, par l'entremise de la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, à l'entretien de treize monuments commémoratifs, en France et en Belgique, des soldats morts aux champs de bataille.